

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'ÉCOLE NATIONALE DE MUSIQUE DANSE ET ART DRAMATIQUE DE VILLEURBANNE

46, cours de la République – 69100 Villeurbanne

Comité syndical Délibération de la séance du jeudi 17 mars 2022

Membres du comité syndical				Délibération n° 2217
En exercice	Présents	Pouvoirs	Absents	Objet : Convention d'occupation précaire entre l'ENM et l'association « Chef Menteur »
9	4	3	5	Rapporteur : M. Stéphane FRIOUX
Délibéré : Adopté à l'unanimité				Annexe : Projet de convention d'occupation précaire ENM – Association « Chef Menteur »

Président : Monsieur Stéphane Frioux

Présent(e)s : Monsieur Stéphane Frioux, adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne
Monsieur Hugo Dalby, conseiller Métropole de Lyon
Monsieur Gaëtan Constant, adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne
Madame Aurélie Loire, adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne

Pouvoirs : Monsieur Cédric Van Styvendael, Maire, Ville de Villeurbanne, à Madame Loire
Madame Laure-Emmanuelle Pradelle, adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne, à Monsieur Constant
Madame Anne Reveyrand, conseillère Métropole de Lyon, Monsieur Dalby

Excusé(e)s : Madame Caroline Lagarde, conseillère Métropole de Lyon
Madame Laure-Emmanuelle Pradelle, adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne
Madame Anne Reveyrand, conseillère Métropole de Lyon
Madame Corinne Subai, conseillère Métropole de Lyon
Monsieur Cédric Van Styvendael, Maire, Ville de Villeurbanne

Délibération n°2217 - Convention d'occupation précaire entre l'ENM et l'association « Chef Menteur »

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du projet musical « 100 guitares sur un bateau ivre », 20 jeunes guitaristes de la métropole de Lyon (dont 17 sont élèves à l'ENM) et 20 jeunes guitaristes de Berlin apprennent et s'entraînent en distanciel sur une nouvelle composition adaptée pour 40 guitares de Gilles Laval pour ensuite faire une représentation commune à Lyon lors de la fête de la musique du 21 juin 2022, puis à Berlin en Septembre 2022.

L'ENM souhaite soutenir cette démarche en permettant à Chef Menteur l'occupation de la salle West Side. La convention en annexe a donc pour objet de fixer le planning et les modalités d'occupation précaire de l'ENM par l'association.

Annexe : Projet de convention d'occupation précaire entre l'ENM et l'association « Chef Menteur »

Après vote, les membres du Comité Syndical soutiennent cette démarche en permettant à Chef Menteur l'occupation de la salle West Side et autorisent le Président à signer la convention.

Syndicat Mixte de Gestion

de l'Ecole Nationale de Musique
de Villeurbanne
46, cours de la République
69100 Villeurbanne
Tél. 04 78 68 98 27

Stéphane FRIOUX
Président du Syndicat Mixte de Gestion
Ecole Nationale de Musique, Danse et Art Dramatique
Villeurbanne



CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE

Entre les soussignés :

Le Syndicat mixte de gestion de l'École Nationale de Musique de Danse et d'Art Dramatique de Villeurbanne (ENM)

46, Cours de la République - 69100 Villeurbanne

N° SIRET : 2569014060001542 / Code APE : 8411Z

Licences du spectacle n°1-1051701, 2-1051702, 3-1051703

Représenté par son Président, Monsieur Stéphane FRIOUX

Ci-après désigné « ENM »,

D'une part.

Et

L'association Chef Menteur

422 chemin Viralamande 69140 Rilleux-la-Pape

N° SIRET : 42041848500025 / code APE : 9001 Z

Licences du spectacle n°2-1038526 et 3- 1038527

Représenté par sa Présidente, Laurence DANIERE,

Ci-après désigné « Chef Menteur »,

D'autre part.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

Dans le cadre du projet musical « 100 guitares sur un bateau ivre », 20 jeunes guitaristes de la métropole de Lyon (dont 17 sont élèves à l'ENM) et 20 jeunes guitaristes de Berlin apprennent et s'entraînent en distanciel sur une nouvelle composition adaptée pour 40 guitares de Gilles Laval pour ensuite faire une représentation commune à Lyon lors de la fête de la musique du 21 juin 2022, puis à Berlin en Septembre 2022. Ce projet espère créer des liens durables entre les musiciens de tous horizons car il les invite à travailler en équipe et en collaboration et les encourage à prendre de nouvelles initiatives pour explorer d'autres créations et rencontres musicales.

A ce titre, l'ENM souhaite soutenir cette démarche en permettant à Chef Menteur l'occupation de la salle West Side **de 9h à 19h aux dates suivantes :**

- Dimanche 13 mars 2022
- Dimanche 27 mars 2022
- Samedi 2 (13h) et dimanche 3 avril
- Dimanche 10 avril 2022
- Dimanche 8 mai 2022
- Dimanche 15 mai 2022
- Samedi 4 et dimanche 5 juin 2022
- 18, 19 et 20 juin 2022 (en présence des musiciens de Berlin)

Article 2 : Obligations des deux parties

L'ENM s'engage à mettre à disposition de Chef Menteur la salle West Side aux dates et horaires précités à l'article 1.

Toutefois en cas d'incompatibilité de date ou de la salle avec la planification pédagogique ou la saison de diffusion, l'ENM peut modifier le calendrier en s'engageant à prévenir les organisateurs et proposer une solution de remplacement.

L'ENM se réserve le droit de contrôler régulièrement l'usage qui en est fait.

Chef Menteur s'engage à respecter et faire respecter les protocoles sanitaires en vigueur et à maintenir les lieux en bon état et ne pourra effectuer aucuns travaux.

Chef Menteur est responsable de l'organisation des répétitions et des concerts ainsi que de l'organisation du voyage à Berlin pour les élèves de l'ENM.

Article 3 : Assurance

Les deux partenaires déclarent avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture de leurs obligations et en particulier une assurance responsabilité civile pour les dommages que chacune des parties pourraient causer du fait des personnes agissant pour leur compte et de celles sous sa garde.

Article 4 : Durée

La convention prend effet au 13 mars 2022 et jusqu'au 30 juin 2022.

Article 5 : Dénonciation

La présente convention pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception, sans délai de préavis.

Il est expressément convenu que la présente occupation ne donne pas droit à relogement en cas de dénonciation de la convention.

Article 6 : Résiliation

Le non-respect de l'une ou l'autre de ces clauses entrainera la résiliation automatique de la présente convention.

Article 7 – Attribution de compétence

En cas de désaccord persistant entre les parties, le Tribunal administratif de Lyon sera seul compétent pour trancher les litiges relatifs à l'exécution de la présente, après épuisement des voies de recours amiables.

Fait à Villeurbanne, en deux exemplaires originaux, le 9 mars 2022

Pour le Syndicat Mixte de Gestion
de l'ENM de Villeurbanne

Pour l'association Chef Menteur


Syndicat Mixte de Gestion
de l'École Nationale de Musique
de Villeurbanne
46, cours de la République
69100 Villeurbanne
Tél. 04 78 68 98 27

Le Président
Stéphane FRIOUX

La Présidente
Laurence DANIERE